

MODALITES DE PAIEMENT
DROITS DE SCOLARITE ET DROITS D'INSCRIPTION
2023/2024

Droits d'inscription :

<i>DROITS D'INSCRIPTION de la Petite section à la Moyenne section</i>	10 000 Dhs
<i>DROIT D'INSCRIPTION de la Grande section au collège</i>	16 000 Dhs
<i>DROITS D'INSCRIPTION FRATRIE (Hors Petite Section et Moyenne section)</i>	12 600 Dhs

**LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION EST A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR CHEQUE LIBELLE EN DHS AU NOM DE
ECOLE FRANÇAISE OSUI ESSAOUIRA.**

**LES DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION NE SONT PAS REMBOURSABLE ET SONT REGIS PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT LE CODE
DES OBLIGATIONS ET CONTRATS**

Date des échéances des droits de scolarité :

Période	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 ^{er} trimestre : Septembre à Décembre 2023	05/10/2023	08/10/2023	16/10/2023
2 ^{ème} trimestre : Janvier à Mars 2024	02/02/2024	05/02/2024	12/02/2024
3 ^{ème} trimestre : Avril à Juin 2024	03/05/2024	05/05/2024	13/05/2024

Droits de scolarité - Tarifs annuels 2023 /2024 :

Degrés	Droit de scolarité
PS-MS	32 500 DHS
GS	40 320 DHS
ELEMENTAIRE	46 680 DHS
COLLEGE	46 680 DHS

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : 4 /10^{ème}, 3/10^{ème} et 3 /10^{ème} du montant annuel.

*Forfait parents sur facture du 1er trimestre : 1000.00 dhs en maternelle et 1000.00 dhs en élémentaire

*Une réduction de 20% sur les droits de scolarité sur le 3^{ème} enfant et une réduction de 40% sur le 4^{ème} enfant et suivant sont accordées.

Tarif CNED:

TARIF CNED POUR LE COLLEGE SERA MENTIONNE SUR LA FACTURE DU 1^{ER} TRIMESTRE
11 500 DHS de frais d'inscription (selon le taux de change)

Modalités de paiement :

Les factures trimestrielles sont mises en ligne sur le portail EDUKA.

MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture sera délivré.

- Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>
- Règlement par chèque libellé en DHS à l'ordre de l'école française OSUI à remettre à la direction de l'établissement
- Les règlements en espèces se feront uniquement auprès de notre agence CDM, Place Moulay Hassan Essaouira

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.